

Informations de base	
2025/2654(RSP)	Procédure terminée
RSP - Résolutions d'actualité	
Résolution sur le deuxième Sommet mondial pour le développement social	
Subject	
4.10 Politique sociale, charte et protocole social	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales	ANDERSSON Li (The Left)	19/02/2025
		Rapporteur(e) fictif/fictive RADTKE Dennis (EPP) CEULEMANS Estelle (S&D) WERBROUCK Séverine (PfE) GEMMA Chiara (ECR) TOOM Jana (Renew) LANGENSIEPEN Katrin (Greens/EFA) OHISALO Maria (Greens/EFA)	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Éducation, jeunesse, sport et culture	MÍNZATU Roxana	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
08/10/2025	Débat en plénière		
09/10/2025	Décision du Parlement	T10-0231/2025	Résumé
09/10/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/2654(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/10/02563

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		PE774.385	04/06/2025	
Proposition de résolution		B10-0408/2025	25/09/2025	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0231/2025	09/10/2025	Résumé

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
ANDERSSON Li	Rapporteur(e)	EMPL	21/05/2025	International Labour Organization ILO

Résolution sur le deuxième Sommet mondial pour le développement social

2025/2654(RSP) - 09/10/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 360 voix pour, 210 contre et 37 abstentions, une résolution sur le deuxième Sommet mondial pour le développement social.

Contexte

Le développement durable est un principe fondamental de l'UE, qui s'est engagée à mettre en œuvre les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies pour 2030 au moyen de politiques transformatrices. Cependant, des inégalités importantes, notamment en matière de revenus et entre les sexes, l'inflation, la précarité du logement et les déséquilibres régionaux, nuisent à la cohésion sociale.

Si l'UE a réalisé des progrès en matière d'emploi et vise à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale, des défis tels que la précarité énergétique, la pauvreté des enfants, la précarité de l'emploi, la pénurie de compétences, les changements démographiques et l'inégalité d'accès à l'éducation et aux services publics persistent. Le **socle européen des droits sociaux** et son plan d'action fixent des objectifs pour 2030, mais ces objectifs sont menacés si des mesures plus énergiques ne sont pas prises.

Par conséquent, la résolution invite la Commission et les États membres à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux et à coopérer avec le Parlement pour élaborer un **nouveau pacte social européen** pour l'avenir, assorti d'engagements clairs et d'investissements dans les domaines suivants: réduire le risque de pauvreté et d'exclusion sociale dans l'UE et atteindre la neutralité carbone dans l'UE d'ici 2050.

En outre, la résolution souligne la nécessité pour la Commission de présenter d'urgence un paquet de **mesures en faveur de l'emploi de qualité**, comprenant les initiatives législatives et les investissements nécessaires pour garantir des emplois de qualité. La Commission et les États membres

sont instamment invités à promouvoir la démocratie au travail, le dialogue social et les négociations collectives, ainsi que la protection des droits des travailleurs, en particulier dans le contexte des **transitions verte et numérique**. Les députés ont souligné la nécessité de continuer à allouer des **ressources suffisantes** dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) afin de soutenir le dialogue social et les négociations collectives et de renforcer les capacités des partenaires sociaux. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour garantir l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes pour un travail égal.

Tout en saluant l'adoption récente de la directive sur le travail via des plateformes comme une avancée majeure pour la protection des travailleurs dans l'économie numérique, le Parlement a souligné la nécessité d'étendre cette protection à **tous les travailleurs des secteurs concernés par l'IA**, en veillant à ce que le principe selon lequel «l'humain garde le contrôle» devienne une norme contraignante.

La Commission et les États membres sont invités à:

- mettre pleinement en œuvre la **stratégie européenne en matière de soins** afin de garantir des services de soins de qualité, abordables et accessibles dans toute l'UE;
- redoubler d'efforts pour lutter contre la **pauvreté des enfants**;
- renforcer leur soutien à toutes les entreprises de **l'économie sociale** afin de promouvoir un travail de qualité, décent et inclusif;
- s'appuyer sur **le Fonds social pour le climat** et jeter les bases de l'adaptation et du renforcement des systèmes de protection sociale au niveau national avec le soutien de l'UE, afin de garantir la résilience sociale face aux effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur l'emploi et les conditions de vie.

Le Parlement a demandé une surveillance étroite des mesures actives sur le marché de l'emploi ainsi qu'une aide au revenu adéquate, l'accès à un **logement décent et abordable** et des prestations de sécurité sociale universelles afin de garantir la participation sur un pied d'égalité des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Enfin, l'UE devrait maintenir un soutien fort au développement social, aux droits de l'homme et aux pratiques d'emploi équitables, notamment par le biais de politiques de développement et commerciales. Il est essentiel de **renouveler l'engagement** en faveur de la réalisation des objectifs sociaux de l'Union et des ODD d'ici à 2030, en Europe et dans le monde.